



DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MONT S/S VAUDREY

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un novembre à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Paulette GIANCATARINO, Maire.

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
15	9	11

Présents : Bernard BERTHAUD, Stéphanie FAIVRE, Bernard FRAIZIER, Paulette GIANCATARINO, Liliane GOY, Thomas HUMBLOT, Christian MAGDELAINE, Didier MOMBOBIER et Christian SAINTHOT.

Date de Convocation :
13/11/2024

Absents : Marie-Hélène BILLOT, Sylvain CROZE, Nicolas KOEHREN, Arnaud LAVIGNE, Marie-Anne SALVADORI et Solène VILLET

Date d'Affichage :
25/11/2024

Pouvoir : Arnaud LAVIGNE donne pouvoir à Paulette GIANCATARINO, Marie-Anne SALVADORI donne pouvoir à Bernard BERTHAUD

N° : 2024/61

Secrétaire de séance : Liliane GOY

OBJET :
Travaux au STADE :
Demande de subventions

Madame la Maire rappelle la délibération prise au mois de mai 2024 concernant les travaux d'extension et d'éclairage du stade Jean Fraisier (délibération 2024/025).

L'appel d'offres a été lancé durant l'été. Les travaux ont été arrêtés à la somme de 401 360.40 €. Il convient de rajouter 16 000 € HT de maîtrise d'œuvre. La Région Bourgogne Franche-Comté a déjà notifié l'octroi d'une aide à hauteur de 14 %. Il convient de revoir le plan de financement ainsi :

- Subvention DETR sur la totalité à hauteur de 30% : 125 208.12 €
- Subvention du conseil départemental du Jura à hauteur de 25 % : 104 340.10 €
- Subvention du conseil régional Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 14 % : 58 430.46 €
- Subvention de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 5 % : 20 868.02 €
- Subvention FAFA à hauteur de 5 % : 20 868.02 €
- Fonds propres (21 %) : 87 645.68 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le nouveau plan de financement prévisionnel pour les travaux du Stade Jean Fraisier
- Sollicite l'aide de l'Etat via la DETR, du conseil régional Bourgogne-Franche-Comté, du conseil départemental du Jura, de l'Agence Nationale du Sport et de la FAFA
- Autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à cette opération

Ainsi fait et délibéré à la date susdite,
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Paulette GIANCATARINO

